

LE reflèt

DE SAINT-HIPPOLYTE

SEPTEMBRE 2017

[VOL.1 N°2]



SERVICES

UN NOUVEAU SITE WEB
POUR LA MUNICIPALITÉ

[P3]

ACTUALITÉ

MODERNISATION DU
SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE
MUNICIPAL

[P4]

ÉVÉNEMENTS

FESTIVALS DES SENTIERS
LE 28 OCTOBRE

[P14]

SÉCURITÉ INCENDIE

SIGNATURE
D'UNE ENTENTE
INTERMUNICIPALE

[P15]



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

SAINT-HIPPOLYTE.CA



Nous l'apprenions il y a maintenant quelques semaines, deux membres du conseil municipal ne solliciteront pas un troisième mandat lors des prochaines élections. En prévision de leur départ prochain, ils ont souhaité s'adresser une dernière fois aux citoyens de Saint-Hippolyte.

Tous les membres du personnel et la direction générale de la Municipalité en profitent pour les remercier chaleureusement de leur engagement au succès des différents projets sur lesquels ils ont été appelés à collaborer au cours des huit dernières années.



Dès mon arrivée à Saint-Hippolyte en 1998, j'ai constaté que beaucoup était à faire au sein de la municipalité, notamment la nécessité de mettre en place une réglementation visant la protection de l'environnement et de nos richesses naturelles. J'avais à cœur, comme beaucoup de citoyens,

la préservation des beautés de notre magnifique territoire pour les générations à venir. J'ai aussi rapidement fait le constat que le noyau villageois était dans un état léthargique et que des actions devaient être posées afin de dynamiser notre milieu de vie et de créer un lieu commun où les citoyens pourraient se rassembler.

Il y a huit ans déjà, Bruno Laroche et moi avons décidé de fonder un parti et d'établir un plan d'action à être réalisé selon une vision commune du développement. Je peux aujourd'hui affirmer que nous avons bâti une équipe du tonnerre et réalisé 95 % des objectifs que comportait ce plan d'action. Nous avons concrétisé les projets que nous avons en tête et recréé cette vitalité et cette effervescence qui font aujourd'hui renaître un sentiment de fierté et d'appartenance au cœur de notre municipalité. Je suis également heureux de constater que les projets qui furent réalisés ces dernières années, l'ont été dans une approche écoresponsable.

Je tiens à remercier les citoyens qui m'ont appuyé et fait confiance, ceux et celles que j'ai croisés lors d'événements, sur la rue ou dans les commerces et qui prenaient le temps de me transmettre toute leur appréciation ou de me partager des commentaires constructifs.

Il y a bien sûr encore du travail à accomplir, mais je demeure persuadé que la relève saura poursuivre sur la même lancée. Merci de votre confiance et de votre soutien au cours des huit dernières années!

Gilles Beauregard



C'est avec le sentiment du devoir accompli que je quitterai bientôt mes fonctions au sein du conseil municipal de Saint-Hippolyte. Ce sens du devoir aura d'ailleurs été bien présent chez tous les membres de cette formidable et inspirante équipe que j'ai eu le privilège de

côtoyer au cours de nos deux derniers mandats.

Dès notre entrée en fonction, nous avons en tête plusieurs priorités dont la mise à niveau de nos infrastructures et de nos routes, de même que la rénovation de nos édifices municipaux. Ces projets auront constitué pour moi des dossiers stimulants sur lesquels j'ai eu un immense plaisir à collaborer, autant en matière de planification que de recherche de financement, laquelle nous aura assuré des subventions visant à respecter la capacité de payer des contribuables.

Le dossier sécurité incendies aura également constitué pour moi un des beaux défis que j'ai eu à relever avec la concrétisation de projets dont je suis tout particulièrement fier, soit celui de la construction de la nouvelle caserne et celui des pompiers premiers répondants.

Je remercie mes collègues du conseil municipal pour cette harmonie de pensée et cette vision commune qui nous auront permis de faire progresser les choses rapidement et de concrétiser notre plan de développement et de revitalisation, tel que nous l'avions imaginé. J'en profite pour remercier également les employés municipaux qui mettent en œuvre avec enthousiasme et professionnalisme les orientations du conseil municipal.

Enfin, je me dois de remercier les citoyens et citoyennes de Saint-Hippolyte qui, par la confiance qu'ils nous ont témoignée, ont rendu possible l'ensemble des réalisations des dernières années.

Denis Lemay

UNE NOUVELLE PAGE FACEBOOK, UNE POLITIQUE D'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX ET UN SITE WEB REVAMPÉ POUR LA MUNICIPALITÉ

Saint-Hippolyte sur Facebook

C'est avec l'objectif d'établir une communication de proximité avec la population de Saint-Hippolyte que la Municipalité a créé sa page Facebook. Profitant du lancement de sa nouvelle image de marque pour dévoiler sa présence sur les médias sociaux le 20 juin dernier, la Municipalité a invité les citoyens à visiter régulièrement la page www.facebook.com/MunicipaliteSaintHippolyte qui diffusera l'information relative aux activités organisées par les services municipaux, de même que celles entourant l'actualité municipale, notamment des avis importants ou des indications à suivre en situation d'urgence.

« Facebook demeure un moyen privilégié de transmettre une information efficace et rapide à la population mais également un outil de communication essentiel pour susciter et entretenir le dialogue avec les citoyens, a déclaré le maire Bruno Laroche. C'est avec le souci d'offrir un service de qualité que nous empruntons donc le virage 2.0 et que nous pourrons désormais profiter de ce moyen peu coûteux pour transmettre une foule d'informations à la population hippolytoise. »

Visant à informer les citoyens, cette page ne s'avère cependant pas le lieu propice aux plaintes et requêtes. Pour ce faire, les citoyens sont plutôt invités à consulter le site Web de la Municipalité dans la section services-aux-citoyens/requetes-et-plaintes/.

Cette page s'ajoute à la page Facebook de la bibliothèque de Saint-Hippolyte et à celle du Centre de plein air Roger-Cabana, également gérées par la Municipalité. Résidents de Saint-Hippolyte ou non, on peut dès maintenant « aimer » la page Facebook de la Municipalité de Saint-Hippolyte et suivre les publications hebdomadaires de celle-ci.

Politique d'utilisation des médias sociaux

Le conseil municipal adoptait, le 7 août dernier, une politique d'utilisation des médias sociaux. C'est suite au lancement de la page Facebook de la Municipalité que le Service des communications et

LA QUALITÉ EN TÊTE | LE SERVICE à cœur

des relations avec les citoyens a réalisé cette politique qui a comme objectif de définir les règles de gestion des médias sociaux auprès de tous les utilisateurs. Elle propose aussi un code de conduite assurant des échanges respectueux et courtois sur tous les comptes de médias sociaux de la Municipalité. Cette politique comporte une Nétiquette qui figure sur nos différentes pages Facebook (bibliothèque, Centre de plein air Roger-Cabana et Municipalité de Saint-Hippolyte), de même que sur notre site Web. Tous les utilisateurs des médias sociaux de la Municipalité, incluant les citoyens, employés municipaux, organismes reconnus ou partenaires sont invités à en prendre connaissance avant leurs échanges, partages et publications sur nos comptes Facebook.

Un site Web revampé

Suite à l'adoption de la *Politique de services aux citoyens* en 2016, l'administration municipale s'est engagée à accompagner les citoyens dans toutes les étapes de leurs démarches auprès de la Municipalité. C'est avec cet objectif que le site Internet a été restructuré, afin de proposer une navigation simplifiée qui permet de retracer rapidement l'information recherchée. Désormais adaptable pour les téléphones mobiles et les tablettes, il est également doté d'un moteur de recherche plus performant.

Toujours dans la foulée de l'implantation de cette politique de service, un espace de sondage a été mis en place afin de connaître votre opinion sur nos services municipaux. Nous vous invitons à cliquer sur l'onglet sondage en ligne, situé sur la page d'accueil, pour accéder à ces sondages mensuels. Cet exercice nous permettra de mieux cerner vos besoins et nous le souhaitons, d'accroître votre satisfaction en matière de service.

Proposant un survol des réalisations, activités, projets et informations en provenance de tous les services de votre Municipalité, notre site Internet demeure un outil de communication incontournable qui vous permet d'être bien renseigné en tout temps. Nous vous invitons à le consulter régulièrement et à vous abonner à son infolettre hebdomadaire.

Modernisation du système d'éclairage municipal à Saint-Hippolyte



UNE ÉCONOMIE DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DE PLUS DE 75 %

La Municipalité de Saint-Hippolyte a amorcé, le 5 septembre dernier, le remplacement de son procédé d'éclairage actuel par celui de la technologie d'éclairage DEL. Au total, 974 luminaires seront convertis au cours du prochain mois afin de permettre d'importantes économies sur la consommation d'électricité. Se chiffrant à 447 768 \$, cet investissement assurera à la Municipalité de bénéficier d'économies d'énergie de l'ordre de 75,2%. Ainsi, si la consommation actuelle est de 62 485 \$ annuellement, celle projetée grâce à l'utilisation de la technologie DEL sera de 15 305 \$ par année. Les économies d'énergie et de frais de maintenance, qui totalisent près de 75 000 \$ annuellement, permettront l'autofinancement du projet en moins de 6 ans.

De nombreux avantages

Selon le maire, Bruno Laroche, outre les économies importantes qu'elle assure à la Municipalité pour les années à venir, cette technologie possède plusieurs autres avantages. « Nous avons choisi d'opter pour la technologie aux diodes électroluminescentes parce qu'en plus de la réduction des frais annuels d'entretien et des coûts liés à la consommation, elle se démarque par son efficacité énergétique et pour sa longue durée de vie, soit autour de 25 ans. Un autre avantage non négligeable de cette technologie est d'offrir aux résidents de secteurs plus retirés un éclairage de rue sécuritaire. Enfin, comme plusieurs villes et municipalités au Québec, nous souhaitons depuis longtemps procéder à l'uniformisation de l'éclairage urbain sur notre territoire. »

Les travaux de remplacement des 974 luminaires se sont amorcés le 5 septembre et se poursuivront jusqu'au 5 octobre prochain. La Municipalité sollicite la collaboration de la population pendant cette période de travaux dont le bon déroulement a été confié à la firme Énergère, partenaire du projet.

Adoption du Fonds vert

NOUVEAU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ACTION ENVIRONNEMENTALE

Le conseil municipal de Saint-Hippolyte adoptait, le 5 septembre dernier, une résolution visant l'implantation d'un nouveau programme de soutien à l'action environnementale. Le **Fonds vert** a notamment comme objectifs de favoriser et de soutenir financièrement des projets environnementaux présentés par des organismes locaux qualifiés, de reconnaître et de promouvoir les organismes environnementaux œuvrant pour la protection de l'environnement et de contribuer au succès des projets mis sur pied par les organismes en mettant à profit les ressources municipales en environnement, en complémentarité avec les ressources du milieu.

Jusqu'à 25 000 \$ en subvention

Parmi les projets admissibles à ce programme de subvention on retrouve, entre autres, les projets visant l'amélioration des bandes riveraines, les études, des projets de sensibilisation, la surveillance de l'état des lacs et des cours d'eau en général, les plans directeur de lac, les projets pilotes ainsi que les projets de recherche et de développement. Les montants octroyés par projet pourront représenter jusqu'à 100 % de la valeur totale du projet, jusqu'à

un maximum de subvention de 25 000 \$. Prenez note que seuls les organismes accrédités en vertu de la *Politique d'accréditation des organismes sans but lucratif* de la Municipalité de Saint-Hippolyte sont admissibles au Fonds verts. Avant de présenter une demande de subvention, les organismes sont invités à prendre connaissance des différentes conditions d'admissibilités sur le site Web de la Municipalité : www.saint-hippolyte.ca/fonds-vert/.

Le maire de Saint-Hippolyte, Bruno Laroche, s'est dit particulièrement fier de l'adoption de ce nouveau programme par le conseil municipal. « Avec le Fonds vert, la Municipalité espère encourager les initiatives et les efforts déployés pour mettre en valeur et préserver notre territoire. Beaucoup d'organismes, dont nos nombreuses associations de lacs, se démarquent par leur engagement et leur implication en ce sens et il nous importe de reconnaître leurs actions et de les soutenir dans leurs projets. » On peut acheminer questions et commentaires ou présenter une demande de subvention à gsmard@saint-hippolyte.ca ou encore, en composant le **450 563-2505, poste 2257**.



COMMENT DISPOSER DE MES DÉBRIS DE CONSTRUCTION DE L'ÉTÉ DERNIER ?

Les résidus de construction et de rénovation ne sont pas acceptés lors de la collecte des ordures ou du recyclage. Vous devez louer un conteneur de recyclage de matériaux secs pour disposer convenablement de ces matières. Voici une liste des entreprises faisant la location de conteneurs dans notre région :

- Centre de tri d'Argenteuil: 450 566-8000
- Envirobac Laurentides: 450 806-3655
- Les conteneurs Tibo: 450 432-2121
- Multi Recyclage (Recyclage Sainte-Adèle): 450 229-8188
- Sani-Service G. thibault et fils: 450 438-4961
- Service de Recyclage Sterling: 450 432-2691
- Services sanitaires Saint-Antoine: 450 438-0437
- Waste Management: 450 438-3626
- Zone Conteneurs: 514 708-6264

Si vous possédez votre propre remorque, vous pouvez aller directement à ces endroits :

- Multi Recyclage (Recyclage Sainte-Adèle), à Sainte-Adèle (450 229-8188).
- Sani Service G. Thibault, à Sainte-Sophie (450 438-4961).
- Service de Recyclage Sterling, à St-Antoine de mars à décembre (450 432-2691).
- Waste Management, à Sainte-Sophie (450 438-3626).

Prenez note que des frais sont applicables à la tonne ou au volume.



CONCOURS D'IDENTIFICATION DE LA RENOUÉE JAPONAISE

Dans la poursuite des efforts initiés en 2015 pour contrôler la renouée japonaise, la Municipalité de Saint-Hippolyte sollicite votre aide afin de recenser les colonies de renouées présentes sur notre territoire. Contribuez au recensement entre le 15 septembre et le 15 octobre 2017 et courez la chance de gagner un certificat cadeau de 200\$ chez Materio !

Pour être admissible au concours, rien de plus simple :

- Identifiez et déclarez une colonie de renouées inconnue jusqu'à ce jour en complétant le formulaire disponible au www.saint-hippolyte.ca ;
- Assurez-vous que la colonie identifiée n'apparaisse pas déjà sur la liste et la carte des souches de renouées fournies sur le site Internet de la Municipalité.

Haute voltige au parc Aimé-Maillé



Deux animations-spectacles d'oiseaux de proie en pleine action, présentées par l'organisme Faucon-Éduc, ont eu lieu le samedi 16 septembre dernier au Parc Aimé-Maillé. Ce sont au total, plus de 400 personnes qui se sont déplacées pour admirer l'agilité, la grâce et la beauté des cinq espèces dévoilées lors de ces spectacles : la buse de Harris, la buse rouilleuse, le grand-duc, la crécerelle d'Amérique et l'effraie des clochers.

COLLECTE DE BRANCHES

Un service de déchiquetage de branches est offert aux Hippolytois. Les collectes ont lieu au cours de la **première semaine complète** de chaque mois, **de mai à novembre**.



Important : Vous devez vous inscrire à la collecte en téléphonant à l'hôtel de ville au 450 563-2505. Les inscriptions doivent se faire au plus tard le vendredi précédant la collecte. Vous aurez donc jusqu'au vendredi 3 novembre pour vous inscrire à la liste de la Municipalité et pour bénéficier de la **dernière collecte de branches** de la semaine du 6 novembre.

- Réduction de la consommation d'électricité de **75 %**
- Réduction des frais annuel d'entretien et des coûts liés à la consommation
- Assure un éclairage de rue sécuritaire
- Durée de vie de 25 ans



SAINT-HIPPOLYTE
CHOISIT
**L'ÉCLAIRAGE
AU DEL !**

- ▲ Durable
- ▲ Économique
- ▲ Lumineux



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
ET DE FRAIS DE MAINTENANCE, qui totalisent
près de **75 000 \$** annuellement, permettront l'autofinancement
du projet en moins de 6 ans.

saint-hippolyte.ca

COLLECTES DE FEUILLES ET DE RÉSIDUS DE JARDIN

La collecte de feuilles et de résidus de jardin se déroulera pendant les semaines **du 16 octobre au 9 novembre** prochain. Afin de vous assurer que vos feuilles mortes et résidus verts soient ramassés, vous devrez les déposer dans des **sacs en papier**, en bordure de rue, le même jour que la collecte du bac brun.

Veuillez prendre note qu'aucun sac en plastique (orange ou transparent) ne sera ramassé. Les feuilles mortes, le gazon et les résidus de jardin sont acceptés.

FERMETURE DE L'ÉCOCENTRE



écocentres
MRC de La Rivière-du-Nord

L'Écocentre de Saint-Hippolyte
fermera ses portes

le samedi **28 octobre 2017** à 16 h 30 pour la période hivernale. Il sera par la suite possible de visiter l'Écocentre régional de Saint-Jérôme situé au 301, rue Lajeunesse Ouest jusqu'au samedi 11 novembre.

Pour plus d'informations, visitez le **www.ecocentresrdn.org**.

Piscines, spas et environnement

Comme il est agréable pendant les chauds mois d'été de plonger dans l'eau fraîche d'une piscine ou de se détendre en soirée dans un spa ! Il est toutefois nécessaire de se soucier de l'environnement lorsque vient le temps de

vidanger votre piscine ou votre spa. Les eaux de vidange des piscines et spas contiennent en effet des produits chimiques toxiques ou dommageables pour la vie aquatique et la santé publique, tels que le chlore, le brome ou le sel. Le chlore, en plus d'être très toxique, réagit avec la matière organique présente dans les lacs et cours d'eau pour former des composés organochlorés, des *substances cancérigènes probables* (IRIS, EPA, 2003). Pour les systèmes de traitement au sel, une partie du sel se retrouve dans le sol, ce qui peut contaminer les cours d'eau et la nappe phréatique, dans laquelle l'eau de consommation est généralement puisée.



Voici donc quelques conseils à suivre lorsque que vous videz votre piscine ou votre spa :

- Idéalement, les eaux de vidange d'une piscine ou d'un spa devraient être dirigées vers un puits d'absorption. Si l'eau est vidée directement sur le sol, le débit devrait être tel qu'il ne cause pas l'érosion du sol. La vidange directe dans un lac ou cours d'eau n'est pas recommandée.
- En aucun cas le déversement du trop-plein ou la vidange d'une piscine ou d'un spa ne peut se faire sur une autre propriété.
- Avant leur rejet dans l'environnement, le chlore et le brome doivent être non détectables dans l'eau. Puisque le **chlore** est volatil, il est possible de laisser reposer l'eau au moins **sept jours** avant de vider la piscine, ce qui aura pour effet de déchlorer l'eau. Pour le **brome**, un traitement chimique doit être appliqué afin de déhalogéner l'eau avant son rejet dans l'environnement.

En ce qui concerne le **sel**, celui-ci ne peut pas être enlevé de l'eau comme le chlore ou le brome. On ne peut donc rejeter l'eau d'une piscine traitée au sel directement dans l'environnement, car la concentration en sel est trop élevée (la concentration de sel dans une piscine varie en 3000 et 7000 mg/L). Voici quelques solutions pour vidanger une piscine au sel :

1. Faire pomper l'eau de la piscine dans une citerne et l'acheminer dans un endroit où l'eau pourra être traitée adéquatement ;

OU

2. Diluer l'eau de la piscine avec de l'eau non traitée provenant d'un cours d'eau ou du lac, l'objectif étant de réduire la concentration en sel de l'eau qui sortira du tuyau et qui sera rejetée dans l'environnement à **moins de 1720 mg/L de sel** (viser une concentration la plus faible possible). L'eau de la piscine ne peut pas être rejetée directement dans le lac et doit également être rejetée à plus de 30 mètres des puits (pour éviter la contamination de l'eau potable) et à 10 mètres du lac. L'eau peut alors être vidangée doucement sur le terrain par un tuyau, de façon à éviter l'érosion du sol et à favoriser l'infiltration dans le sol avant que l'eau n'atteigne le lac.

- Ne **JAMAIS** vidanger votre piscine ou spa à la surface de votre installation sanitaire ou dans votre fosse septique, ce qui surchargerait votre système, causant ainsi des débordements, résurgences ou refoulements des eaux usées.





COLLECTE DES BACS BRUNS

N'oubliez pas qu'après la collecte de la semaine du 22 octobre, la collecte des bacs bruns adoptera son horaire d'hiver et sera effectuée aux deux semaines. L'horaire d'été reprendra du service en mai 2018.

Une bonne nouvelle pour la collecte des matières organiques !

En plus des sacs en papier, vous pouvez désormais utiliser des sacs en plastique compostable certifiés par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour déposer vos matières organiques dans le bac brun à Saint-Hippolyte.

N'oubliez pas que les sacs en plastique régulier, les sacs en plastique biodégradable ou les sacs en plastique compostable non certifiés ne sont pas acceptés dans le bac brun.

Recherchez ces sacs compostables certifiés dans les grandes surfaces telles que Walmart, Home Dépôt, Canadian Tire, Home Hardware, ainsi que chez les marchands de la région :

AL-PACK compostable

(différentes tailles de sacs disponibles)

GLAD 100% compostable

(différentes tailles de sacs disponibles)

Sans nom – Sacs compostables pour poubelle de cuisine ou pour le bac vert

Great Value – Sacs compostables pour poubelle de cuisine et pour bac long

BIOSAK de Ralston – Sacs compostables pour le jardin, la cuisine, le bac roulant

Snappy – Sacs compostables pour la poubelle de cuisine

Natura – Minis et grands sacs compostables

Frank – Sacs compostables pour poubelle de cuisine et pour bac

Compliments pensons vert – Petits et grands sacs compostables pour le bac vert et déchets organiques

Quikki – Sacs compostables pour poubelle de cuisine et pour bac vert



On prépare déjà l'hiver!

Saviez-vous que la Municipalité est en charge de l'entretien de plus de 175 kilomètres de routes sur son territoire ? Pour en faciliter le déneigement, voici quelques consignes à respecter pour la saison hivernale à venir :

- Dans les prochaines semaines, assurez-vous de bien identifier, à l'aide de balises de couleur appropriée, les murs, les haies, les clôtures et autres éléments paysagés ou structuraux présents en bordure de la route. Ces éléments doivent être situés à 60 cm de l'emprise de rue (ligne de terrain)* ;
- Les abris d'hiver doivent, quant à eux, être situés à plus d'un mètre de l'emprise de rue ;
- Les boîtes à ordures, poubelles, bacs de recyclage et boîtes aux lettres doivent être bien nettoyés et balisés. Lors de la journée de cueillette, il importe aussi de s'assurer que les poubelles et bacs de recyclage sont disposés de façon à ne pas nuire aux opérations de déneigement. Les contenants doivent être situés en bordure de la rue, sur le terrain de la résidence desservie par le service. Règlement 1140-17 ;
- En période d'hiver, le stationnement sur les voies publiques est interdit du 15 novembre au 23 décembre, du 27 au 30 décembre, et du 3 janvier au 1er avril, entre minuit et 07 h 00. Règlement SQ-900 ;
- Rappelez-vous qu'il est interdit de déposer la neige dans toutes les rues de la Municipalité** ;
- Enfin, sachez que nos équipes travaillent parfois tard dans la nuit ou très tôt le matin en période hivernale. Leur seul objectif est de procéder rapidement au déneigement des routes afin de vous permettre de circuler de façon sécuritaire sur l'ensemble de notre territoire. Nous faisons appel à votre patience mais également à votre indulgence afin de leur permettre de compléter rapidement leurs opérations de déneigement.

* : Article 5.2.1.1 du règlement de zonage 863-01.

** : Article 14 du règlement SQ-902 sur les nuisances.

Si le Service des travaux publics prépare déjà son hiver, la première bordée de neige n'est probablement pas pour demain alors d'ici là, profitez pleinement des resplendissantes couleurs automnales au cœur de nos montagnes !

Bonne saison !

[TRAVAUX PUBLICS]

AUTOMNE 2017



C'est avec l'objectif d'améliorer le milieu de vie des citoyens de Saint-Hippolyte que le Service des travaux publics poursuivra cet automne la mise à niveau de nos infrastructures. Voici, en bref, les travaux qui sont prévus au cours des prochaines semaines.

SECTEURS	MOIS
Stabilisation d'une partie du chemin de Kilkenny près du no 535	octobre
Conversion du réseau d'éclairage au DEL (environ 950 têtes d'éclairage)	septembre et octobre
RÉSEAU DE DRAINAGE	
106 ^e Avenue, la dernière section	octobre
Rue Boucher entre la rue Sigouin et le chemin du lac-Connelly	octobre
Chemin du lac-à-l'Ours nord, au complet	octobre
HORAIRE DES TRAVAUX	MOIS
Réparation des glissières de sécurité	octobre et novembre
Retrait des ralentisseurs de vitesse	mi-octobre
Fermeture des parcs pour les activités estivales	mi-octobre
Vérification des sentiers de ski de fond et raquette	octobre et novembre
Mise en tas des abrasifs d'hiver	octobre
Vidange des trappes à sédiments	septembre, octobre et novembre
Réparation des vannes d'aqueduc	novembre

[URBANISME]

Location d'une résidence pour moins de 30 jours :



UNE PRATIQUE ILLÉGALE DANS LES ZONES RÉSIDENTIELLES !

Une nouvelle tendance est très en vogue et à la hausse en matière de villégiature : la location de résidences pour des périodes de moins de 30 jours sur des plateformes numériques comme Airbnb. Apprécié pour la beauté de son cadre naturel et sa multitude de lacs, la Municipalité de Saint-Hippolyte exerce assurément un attrait pour ce genre de location. C'est ainsi que le Service d'urbanisme constate, depuis quelques années, une hausse significative de résidences en location pour des périodes de moins de 30 jours sur le territoire de la Municipalité.

Afin de s'éviter de nombreux ennuis et d'onéreuses amendes, il importe de se rappeler que ce type de location est considéré de nature commerciale dans la réglementation municipale et qu'il demeure donc illégal dans les zones résidentielles. Le propriétaire qui procède à de telles locations est donc passible de recevoir des avis d'infraction et des constats qui le conduiront à devoir déboursier des sommes importantes. En plus d'être non autorisé, ce type d'usage peut représenter une véritable source de nuisance pour les résidents des propriétés avoisinantes sans compter d'éventuels dommages aux installations septiques de la résidence en location, en raison d'une utilisation inadéquate.

Nous vous invitons à ne pas hésiter à nous contacter si de telles situations venaient à se produire dans votre quartier.

DEMANDEZ DES PERMIS POUR VOS DIFFÉRENTS PROJETS !

Le service d'urbanisme émet annuellement plusieurs permis qui autorisent différents projets et travaux de construction.

Au 31 août 2017, 672 permis ont ainsi été émis pour l'année en cours. De ce nombre, on compte notamment 43 constructions de résidences, 26 remplacements d'installations septiques, 111 rénovations, 33 piscines, 26 garages, 49 remises et 91 permis de coupe d'arbres. Voici pour les trois dernières années, le nombre de permis émis au 31 août. N'hésitez pas à faire une demande en ligne pour obtenir le vôtre!



ANNÉE	NB DE PERMIS	ANNÉE	NB DE NOUVELLES RÉSIDENCES
2017*	672	2017*	43
2016	651	2016	49
2015	802	2015	66

*Au 31 août 2017

RAPPEL : SERVICES EN LIGNE

Nous souhaitons vous rappeler que vous pouvez compléter des formulaires en ligne concernant certaines demandes destinées au Service de l'urbanisme. Pour accéder à ces formulaires, consultez le site Web de la Municipalité et visitez la section Services en ligne.

Voici la liste des formulaires disponibles :

- Demande de permis pour une nouvelle résidence
- Demande de certificat d'autorisation de bâtiment ou construction accessoire
- Demande de dérogation mineure
- Demande de certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres
- Projet soumis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale

On peut aussi obtenir plus de renseignements en composant le 450 563-2505, poste 2224.

SAINT-HIPPOLYTE JOUIT D'UN IMPORTANT COUVERT FORESTIER. PLUSIEURS CITOYENS ONT D'AILLEURS CHOISI DE S'ÉTABLIR CHEZ-NOUS POUR CETTE RAISON ET C'EST POURQUOI LA MUNICIPALITÉ SE FAIT UN DEVOIR DE PRÉSERVER CETTE RICHESSE NATURELLE.

Toutefois, certains arbres se doivent être coupés pour des raisons tout à fait valables. Avant de procéder à l'abattage d'un ou plusieurs arbres, vous devez informer le Service d'urbanisme et nous faire part des raisons et situations qui, selon vous, nécessitent la coupe d'arbres et ce, que l'arbre(s) se retrouvent sur une propriété privée ou sur un terrain municipal. Il importe de savoir que si l'arbre est situé sur un terrain public, votre demande sera acheminée au Service des Travaux publics alors que les arbres se trouvant sur un terrain privé seront gérés par le Service d'Urbanisme.

Les raisons pour lesquelles un arbre peut être coupé sont très strictement réglementées. Afin de valider ces critères, un certificat d'autorisation gratuit est requis pour moins de dix arbres. Dans le cas d'arbres de moins de 10 cm de diamètre de tronc, le permis n'est pas requis. Le permis n'est pas nécessaire non plus si vous n'avez qu'un seul arbre à couper et que celui-ci est à l'extérieur de la bande de protection riveraine (10 m) d'un lac ou d'un cours d'eau et à l'extérieur de la marge avant (5 m) de la propriété.

Votre demande de permis peut être effectuée par courriel, par téléphone, ou en personne. Pour faciliter la démarche vous pouvez procéder à votre demande en ligne, à partir du site Web de la Municipalité.



ABATTAGE D'ARBRES

Une demande d'abattage d'arbres doit être accompagnée d'une justification qui répond aux critères du règlement. Un certificat d'autorisation pourra être émis, notamment pour les motifs suivants :



- **l'arbre est mort ou atteint d'une maladie ;**
- **l'arbre est une source de danger ;**
- **l'arbre constitue une cause de dommages à la propriété publique ou privée.**

Pour obtenir l'autorisation d'abattage d'un arbre mort, il est facile de le démontrer en été. Par contre, pour les arbres malades ou dangereux, il devient plus difficile de démontrer pourquoi un arbre doit être abattu. L'expertise d'un professionnel peut alors devenir nécessaire. Les dommages à la propriété peuvent également justifier un abattage mais il ne faut pas confondre dommages et inconvénients. Si les dommages et inconvénients peuvent être évités sans couper l'arbre, il est évidemment souhaitable de privilégier cette option.



[CULTURE]

Expositions

JUSQU'AU 31 OCTOBRE

**LYNNE RICARD, PEINTRE ET
JACQUES CORBEIL, SCULPTEUR**

LA CLIQUE

La clique, c'est un chassé-croisé entre l'art abstrait (Lynne Ricard) et la sculpture (Jacques Corbeil), entre Montagne-Art, Paris et Bruxelles. Un duo imaginaire qui s'abreuve d'émotions pour créer sur toile ou dans la pierre. C'est avec passion qu'ils partagent le fruit de leur travail dans le cadre de cette fascinante exposition.



2 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE

**NOËMIE FORGET, PHOTOGRAPHE
CLICHÉS CARRÉS**

Cette artiste photographe contemporaine met en lumière des détails urbains qui passent souvent inaperçus. Couleurs, ombres, textures et angles sont mis à l'honneur dans une approche minimaliste.

Vernissage le 2 novembre de 17 h à 19 h | Entrée libre



14 DÉCEMBRE AU 30 JANVIER

**RENÉE NOREAU, PEINTRE
L'ÉCHO DES SILENCES**

Avec les années on a besoin de relire notre histoire, de relier les morceaux, d'entendre l'écho des silences... pour continuer d'aimer la vie !

Vernissage le 14 décembre de 17 h à 19 h | Entrée libre



Conférence

18 OCTOBRE
19 H À 20 H 30

LA LECTURE : UN ATOUT POUR LA VIE

La conférencière **Catherine Massie**, détentrice d'une maîtrise dans le domaine de la littérature jeunesse, se spécialise dans ce type de présentation. Cette conférence s'adresse aux parents d'enfants de 0-12 ans, aux éducateurs de la petite enfance ou toute autre personne jouant un rôle significatif auprès de cette jeune clientèle.

Accès gratuit !

Thèmes abordés :

- Quels sont les bienfaits de la lecture chez les 0-12 ans ?
- Comment rendre accessible et agréable le contact de la lecture auprès de l'enfant.
- Survol des formes littéraires en contexte scolaire.
- Ressources pratiques pour le parent ou l'éducateur.

Aucune inscription requise.

Entente de développement culturel

L'année 2016 marquait le début d'une belle aventure entre la Municipalité de Saint-Hippolyte et le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Chacun des partenaires avait alors investi une somme de 5 000 \$, pour une enveloppe totalisant 10 000 \$. Certains se souviendront de la création d'un album illustré, d'ateliers de poterie parents-enfants, de cours de photo menant à une exposition collective... Ce scénario s'est poursuivi en 2017 avec l'implantation de nouveaux projets dont certains se démarquent par leur originalité. Au printemps dernier, un programme de pré-lecture assisté d'un animal et d'une zoothérapeute a été déployé auprès de jeunes élèves de maternelle. Le résultat s'est avéré très positif tant chez les enfants que chez le personnel enseignant. D'autre part, des cours de musique et chant (Musigo) sont offerts gratuitement à l'école des Hauteurs cet automne. Pascal Mailloux, musicien professionnel hippolytois, est le maître d'œuvre de cette série de cours qui sera clôturé par une mini représentation en décembre prochain.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de ce partenariat avec le MCC, une capsule vidéo a été réalisée avec comme objectif d'illustrer l'ensemble des services offerts par la bibliothèque municipale. Prochainement, une deuxième capsule sera mise en ligne afin de mettre en lumière la diversité de l'offre culturelle proposée par la Municipalité, de l'heure du conte aux événements de plus grande envergure.

Enfin, cette entente aura permis la présentation d'une **conférence** portant sur l'importance de la lecture chez les 0-12 ans, qui sera aussi offerte à la bibliothèque le **18 octobre** prochain, avec l'objectif de proposer aux parents des outils leur permettant de susciter l'intérêt des tout-petits pour les livres.

Réaménagement des sentiers estivaux

L'été aura été bien rempli pour l'équipe d'entretien du réseau de sentiers du Centre de plein air Roger-Cabana qui a procédé, au cours des derniers mois, à la mise à niveau d'environ 1.5 km de sentiers. Les sentiers R3, R4 et R6 ont été particulièrement ciblés par ces travaux qui ont nécessité plusieurs interventions dans des sections escarpées avec comme objectif

d'accroître la qualité de l'expérience des usagers, en améliorant la surface de roulement et en diminuant le niveau de difficulté. Ainsi, s'il s'adressait autrefois à une clientèle de sportifs aguerris avec ses sentiers à forts dénivelés, le parc est aujourd'hui de plus en plus accessible aux randonneurs et cyclistes de tous âges. Les voies de contournement aménagées cet été, combinées au sentier R7 construit en 2016, contribuent à faire du Centre de plein air Roger-Cabana un réseau de sentiers dont tous les amateurs de plein air peuvent désormais profiter.

Bien qu'une pelle mécanique ait été nécessaire pour effectuer ces travaux, les interventions ont été réalisées afin de conserver le cachet naturel du site en limitant la coupe d'arbre. Les marcheurs et cyclistes profitent maintenant d'une surface plus stable et plus durable pour la pratique de leur activité.



CONCOURS

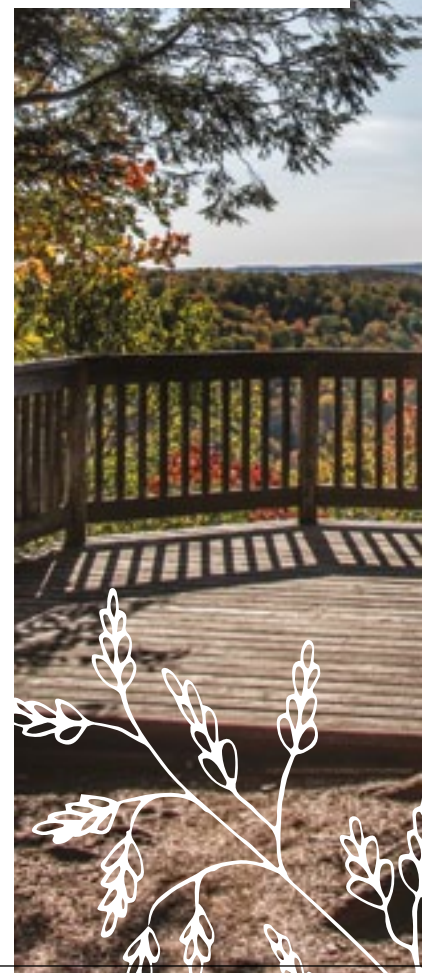
NOUVELLE IDENTIFICATION DES SENTIERS HIVERNAUX

À l'approche de la saison de ski de fond et de raquette la Municipalité procédera, dans les prochaines semaines, à une réorganisation de la numérotation actuelle du réseau de sentiers en attribuant de nouveaux noms ou numéros à ceux-ci. L'addition, au fil des ans, de certains sentiers de même que l'élimination d'autres, ont en effet créé une série de chiffres disparate qui rend aujourd'hui cet exercice nécessaire.

Un concours a d'ailleurs été lancé récemment afin d'attribuer de nouveaux noms aux sentiers du Centre de plein air Roger-Cabana. Comme la configuration du réseau sera modifiée pour l'hiver 2017-2018,

la Municipalité souhaite inviter les citoyens amateurs de plein air à lui soumettre des noms afin de nommer ses sept sentiers de raquette et huit sentiers de ski de fond. Les participants ont **jusqu'au dimanche 15 octobre** pour faire parvenir leurs suggestions de noms au Service des loisirs : mcaron@saint-hippolyte.ca. Un bon d'achat de 3 mois au GYM EXER-6 de Saint-Hippolyte sera décerné parmi tous les participants.

À noter également qu'une toute nouvelle carte des sentiers verra le jour dans les prochaines semaines, afin de bien illustrer les nombreux réaménagements que le parc a connu au cours des dernières années.



Festival des sentiers

SAMEDI LE 28 OCTOBRE

La Municipalité de Saint-Hippolyte, en partenariat avec l'Association des pompiers de Saint-Hippolyte, est heureuse de convier la population à une journée familiale en pleine nature.

Au programme, animation, course et randonnée qui permettront aux petits et grands de bouger tout en profitant du plein air!



COURSE EN SENTIERS CHRONOMÉTRÉE

AU PROGRAMME :

8 h : ouverture du site

9 h 30 : 1 km (12 ans et moins) – coût 5 \$

9 h 50 : 2 km des jeunes (12 ans et moins) – coût 7 \$

10 h 15 : **remise des médailles**

10 h 45 : 2 km des grands (13-15 & 16 ans et plus) – coût 10 \$

11 h 15 : 5 km (13-15 & 16 ans et plus) – coût 15 \$

12 h 30 : **remise des médailles**

14 h : randonnée pédestre guidée 5 km (gratuit)

TAXES ET FRAIS INTERNET INCLUS DANS LES TARIFS.

La course se déroulera dans les sentiers balisés du Centre de plein air Roger-Cabana. **Chronométrage électronique par la Compagnie MS1 - Timing.**

INSCRIPTIONS PAR INTERNET À MS1TIMING.COM ou directement à la Maison des Loisirs. Les inscriptions se terminent le 27 octobre à 11 h.

Commodités

Randonnée pédestre • Modules d'hébertisme • Animation avec les pompiers de Saint-Hippolyte • Kiosque alimentaire

Stationnement ÉCOLE DES HAUTEURS, 30 rue Bourget

INFORMATIONS : Louis Croteau, directeur du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire. 450 563-2505, p. 2248

Signature d'une entente d'aide mutuelle

ENTRE LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-HIPPOLYTE, SAINTE-SOPHIE ET PRÉVOST



UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE D'AIDE MUTUELLE A ÉTÉ CONCLUE LE 19 SEPTEMBRE DERNIER ENTRE LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-HIPPOLYTE, SAINTE-SOPHIE ET PRÉVOST. PERMETTANT DE RÉDUIRE SIGNIFICATIVEMENT LES COÛTS ASSOCIÉS AUX APPELS D'ENTRAIDE, CETTE ENTENTE VISE NOTAMMENT À ASSURER L'ASSISTANCE SYSTÉMATIQUE PAR CATÉGORIE DE BÂTIMENTS. LE PLAN D'AIDE MUTUELLE LIBÉRERA ÉGALEMENT DES EFFECTIFS, NOTAMMENT LES OFFICIERS COMMANDANTS QUI DEVAIENT, JUSQU'À PRÉSENT, ASSURER AU CAS PAR CAS LES DEMANDES DE SOUTIEN, EN PLUS DE FAVORISER L'HARMONISATION DES PRATIQUES ENTRE LES TROIS SERVICES.

Économie et sécurité accrues

Afin de respecter le schéma de couverture de risques incendie de la MRC Rivière-du-Nord, qui impose un ratio de huit pompiers sur un appel et de deux camions autopompes-citernes, chaque service de sécurité incendie devait faire régulièrement appel aux casernes voisines, ce qui engendrait d'importantes sommes annuellement. Avec la nouvelle entente, dès qu'un incendie de catégorie 1 ou 2 (majoritairement de bâtiment résidentiel) sera signalé, une équipe supplémentaire provenant d'une autre municipalité sera automatiquement déployée avec un camion autopompe-citerne et quatre pompiers. Pour les incendies de catégorie 3 et 4 (touchant des bâtiments des secteurs commercial, industriel ou institutionnel), ce sont les effectifs des deux autres municipalités ou ville qui seront alors déployés, totalisant huit pompiers et deux autopompes supplémentaires.

Le maire de Saint-Hippolyte **Bruno Laroche** a fait valoir les avantages d'une telle entente sur le territoire de sa municipalité. « Outre les économies importantes réalisées et le renforcement de la sécurité des citoyens et de nos pompiers, ces nouvelles dispositions assureront le personnel nécessaire à notre nouveau programme des pompiers premiers répondants. De plus, les résidents du secteur du chemin du lac Bertrand, à partir de la 10^e avenue, verront leur prime d'assurance diminuer puisque la caserne 2 de Sainte-Sophie est située à moins de 8 km du secteur. Cette entente entre nos trois

municipalités a donc été accueillie avec enthousiasme par les membres du conseil municipal. »

Germain Richer, maire de Prévost, manifeste également une très grande satisfaction dans cette approche de collaboration. « Le conseil municipal valorise les efforts de coordination entre nos municipalités. La démarche proposée et entérinée par le conseil est un plus pour la sécurité autant pour les citoyens que le personnel de la ville en sécurité incendie et valorise une meilleure protection sur les sites d'incendie. »

La mairesse de Sainte-Sophie, madame **Louise Gallant**, souligne les bénéfices de ce partenariat. « En lien avec les objectifs du schéma de couverture de risques, cette nouvelle entente rehaussera le niveau de protection des citoyens, et ce, à moindre coût lors d'une demande d'assistance. De plus, les procédures et les méthodes de travail seront harmonisées entre les services d'incendie ayant pour effet d'accroître la sécurité de nos pompiers et l'efficacité sur les lieux de l'intervention. »

L'entente intermunicipale entrera en vigueur le 2 octobre prochain et d'ici là, les trois services de sécurité incendie mettront en place le nouveau protocole sur leur territoire et auprès des centrales 911.

Conseils de prévention en cuisine

SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DES INCENDIES DU 8 AU 14 OCTOBRE 2017

AU QUÉBEC, PRÈS DU TIERS DES INCENDIES DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS DÉBUTENT DANS LA CUISINE. CES INCENDIES SONT MAJORITAIREMENT CAUSÉS PAR DES ERREURS HUMAINES ET DES DISTRACTIONS. OUTRE LES BRÛLURES, DE LOURDES PERTES HUMAINES ET MATÉRIELLES EN DÉCOULENT. PLUSIEURS ÉVÉNEMENTS MALHEUREUX PEUVENT ÊTRE ÉVITÉS PAR DE SIMPLES GESTES PRÉVENTIFS. VOICI QUELQUES PRÉCIEUX CONSEILS À RETENIR !

CUISINER AVEC PRÉCAUTION

- Surveillez toujours les aliments qui cuisent. Utilisez une minuterie ;
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron. Utilisez une friteuse thermostatique ;
- Pour cuire les aliments, utilisez un récipient dont le diamètre est plus grand ou égal à l'élément chauffant sur la cuisinière. Un débordement de nourriture sur l'élément pourrait provoquer un incendie ;
- Ayez un couvercle à portée de main. Si ce n'est pas celui du récipient, assurez-vous qu'il peut le couvrir en totalité :
 - Si vous possédez un four autonettoyant, faites le nettoyage régulièrement.
 - N'utilisez pas la fonction d'auto-nettoyage si beaucoup de résidus s'est accumulé au fond du four. Ils pourraient s'enflammer car la température lors du nettoyage peut facilement s'élever à plus de 480°C (900°F).
 - Nettoyez régulièrement les récipients sous les éléments électriques de la cuisinière.
 - Nettoyez l'intérieur de la hotte du poêle ainsi que l'extérieur. L'accumulation de résidus graisseux peut prendre feu.

ATTENTION AUX BRÛLURES

- Éloignez les enfants et les animaux des appareils de cuisson lorsqu'ils sont allumés ;
- Orientez les poignées des casseroles ou des poêlons de façon à ce qu'elles ne dépassent pas de la cuisinière ;
- Utilisez les mitaines pour sortir les plats du four ;
- Posez les plats très chauds loin du bord du comptoir de cuisine ou de la cuisinière pour éviter qu'ils soient renversés accidentellement ;
- Faites attention de ne pas trébucher lors du transport des plats chauds. Évitez les carpettes et les tapis qui n'adhèrent pas bien au plancher ;
- Attention à la vapeur qui se dégage lors de la cuisson. Cette dernière pourrait vous causer de sérieuses brûlures aux bras et au visage ;
- Portez des vêtements sécuritaires. Évitez les manches longues et amples qui peuvent prendre feu ainsi que les tissus facilement inflammables.



Conseils de prévention pour le chauffage au bois

CHAUFFAGE AU BOIS RÉSIDENTIEL

CHACQUE ANNÉE AU QUÉBEC, IL SURVIENT ENVIRON 235 INCENDIES CAUSÉS PAR UNE MAUVAISE INSTALLATION OU UNE UTILISATION INADÉQUATE DES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS (POÊLE ET FOYER). CES INCENDIES, EN PLUS DE FAIRE DE NOMBREUSES VICTIMES (BLESSURES ET DÉCÈS), ENTRAÎNENT DES PERTES MATÉRIELLES CONSIDÉRABLES ÉVALUÉES EN MOYENNE À 50 000 \$.

Avant de brûler :

- À l'automne, examinez votre cheminée, à l'aide d'un petit miroir, afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.) ;
- Assurez-vous que la maçonnerie et les joints à l'intérieur du foyer sont intacts ;
- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone dans la pièce où se trouve l'appareil de chauffage au bois ;
- Installez un avertisseur de fumée :
 - par étage, y compris au sous-sol,
 - dans le corridor, près des chambres,
 - dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée.
- Ayez un extincteur portatif et sachez vous en servir.
- Assurez-vous que les pierres réfractaires à l'intérieur de votre poêle à bois sont entières et que le joint d'étanchéité de la porte n'est pas fendu ou incomplet ;
- Assurez-vous qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure ;
- Entrez les cordes de bois dehors, loin de la maison ;
- Faites ramoner la cheminée par un professionnel chaque année. Si vous utilisez beaucoup votre appareil, il est recommandé de faire ramoner la cheminée à toutes les cinq cordes de bois brûlées.

Pendant le brûlage :

- Entrez seulement quelques brassées de bois à la fois. Conservez-les loin du foyer ou du poêle à bois ;
- Utilisez du bois de qualité et sec. Le bois vert augmente la formation de créosote ;
- Utilisez des bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote ;
- Faites brûler peu de bûches à la fois ;
- Faites entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée.

Après le brûlage :

Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface incombustible et à plus d'un mètre de tout bâtiment pour une période d'au moins 3 à 7 jours.

EN CAS DE FEU

- Si le mur derrière le poêle à bois devient chaud, arrêter son utilisation et faites inspecter la cheminée par un professionnel.
- En cas de feu de cheminée :
 - Fermez la clé de la cheminée (si possible de le faire sans se mettre en danger) ;
 - Sortez immédiatement ;
 - Contactez le 9-1-1.

IMPORTANT

Faites ramoner la cheminée chaque année !

La créosote est un dépôt formé par la fumée. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable.

Seul un bon ramonage peut l'éliminer.

SOURCES : Le guide de chauffage au bois résidentiel de la SCHL, Site du ministère de la sécurité publique.

Message du président d'élection

Le 5 novembre prochain, vous serez invité à exercer vos droits dans le cadre de l'élection générale à la Municipalité de Saint-Hippolyte. Vous aurez à élire un maire et six conseillers qui formeront le conseil municipal pour les quatre prochaines années. Vous êtes donc invité à y participer en grand nombre.

Normand Dupont, Président d'élection



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE



QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT AUX ÉLECTIONS ?

Toute personne éligible selon la loi, c'est-à-dire ayant le droit d'être inscrite sur la liste électorale, et qui, depuis au moins 12 mois au 1^{er} septembre 2017, réside de façon continue ou non à Saint-Hippolyte, peut poser sa candidature à un poste de membre du conseil municipal.

Le bureau du président d'élection est ouvert du 22 septembre au 6 octobre 2017 selon l'horaire indiqué à l'avis public d'élection afin de recevoir les déclarations de candidatures. Les formulaires de déclarations de candidatures sont disponibles au bureau du président d'élection ou sur le site Web du Directeur général des élections, à l'adresse www.electionsquebec.qc.ca.

QUI PEUT VOTER ?

Pour voter, votre nom doit être inscrit sur la liste électorale de la Municipalité. Vous pouvez vérifier votre inscription en consultant l'avis envoyé par le président d'élection au début d'octobre 2017.

Si votre nom n'apparaît pas sur l'avis, vous devrez vous présenter à la commission de révision pour faire une demande d'inscription ou de correction à la liste électorale. **N'oubliez pas que pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale.**

Conditions pour être inscrit sur la liste électorale

- Être une personne physique, majeure le jour du scrutin et remplir les conditions suivantes au 1^{er} septembre 2017 :
 - Être de citoyenneté canadienne,
 - N'être frappé d'aucune incapacité légale ;
 - Être domicilié à Saint-Hippolyte tout en étant domicilié au Québec depuis au moins le 1^{er} mars 2017

OU

- Être propriétaire ou copropriétaire d'un immeuble (terrain ou bâtisse) ou l'occupant ou cooccupant d'un établissement d'entreprise à Saint-Hippolyte depuis au moins le 1^{er} septembre 2016 et avoir transmis au président d'élection une demande d'inscription à la liste électorale.

(Cette demande reste valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée).

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Votre nom n'est pas inscrit ? Vous constatez une erreur ?

La commission de révision de la liste électorale de la Municipalité siègera à l'hôtel de ville au 2253, chemin des Hauteurs, aux dates et aux heures suivantes :

- **Mardi le 17 octobre 2017 de 10 h à 13 h et de 19 h à 22 h**
- **Mercredi le 18 octobre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30**

Un parent, votre conjoint ou une personne qui habite avec vous peut faire une demande à votre place. Pour vous inscrire, vous devez présenter deux pièces d'identité. L'une doit mentionner votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et votre adresse.

OÙ ET QUAND ALLER VOTER ?

VOTE PAR ANTICIPATION	SCRUTIN
Dimanche, 29 octobre de 12 h à 20 h	Dimanche, 5 novembre de 10 h à 20 h
Bureau de vote : école des Hauteurs - 30, rue Bourget	

PREUVE D'IDENTITÉ POUR VOTER

Pour exercer votre droit de vote, vous devrez obligatoirement présenter au scrutateur l'un des documents suivants :

- Votre carte d'assurance maladie ;
- Votre permis de conduire ;
- Votre passeport canadien ;
- Votre certificat de statut d'Indien ;
- Votre carte d'identité des Forces canadiennes.

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION Normand Dupont

Hôtel de ville de la Municipalité
de Saint-Hippolyte
2253, chemin des Hauteurs
450 563-2505, p. 2234

Celles et ceux qui désirent obtenir plus d'information à ce sujet peuvent s'adresser au président d'élection. On peut également consulter le site Web du Directeur général des élections, à l'adresse electionsquebec.qc.ca



POUR JOINDRE NOS SERVICES

Hôtel de ville

450 563-2505
2253, chemin des
Hauteurs, J8A 1A1

Urbanisme p. 2224

Environnement p. 2224

Mairie et direction

générale p. 2223

Services aux citoyens

p. 2221

Taxation p. 2222

Service des Loisirs

450 563-2505, p. 2231
2252, chemin des
Hauteurs

Caserne

450 563-2505, p. 2224
1255, chemin des
Hauteurs

Garage municipal

450 563-2505, p. 2242
2056, chemin des
Hauteurs

Bibliothèque

450 224-4137
2258, chemin des
Hauteurs

Plage municipale

450 563-1745
873, chemin du
lac-de-l'Achigan



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

[BIBLIOTHÈQUE]

Spectacles jeunesse

LE VOLEUR DE CITROUILLES

21 OCTOBRE | 10 H 30 À 11 H 15

Vadrouille, l'épouvantail, s'est fait dérober la citrouille qu'il devait surveiller. Qui l'a volée et comment réussira-t-il à la retrouver ?

Pour maximiser le plaisir, venez costumés !

LE NOËL DE LÉON

16 DÉCEMBRE | 10 H 30 À 11 H 15

Le lutin Ouf est tombé du traineau du Père Noël. Il se retrouve seul sur une île tropicale. À présent, son désir le plus cher est de retourner au Pôle Nord... mais à quelles conditions ?

Les inscriptions pour ces spectacles débutent un mois avant leur présentation : 450 224-4137



À votre service !

IPAD

Le saviez-vous ? Nous disposons d'une station de trois IPAD pour la location sur place. Il suffit d'être abonné, d'avoir plus de 16 ans et le tour est joué ! Une pièce d'identité avec photo sera consignée pour la durée du prêt (bloc d'une heure).



VENTE DE LIVRES USAGÉS

10 ET 11 NOVEMBRE

Pendant les heures d'ouverture

Qu'il s'agisse de romans, de livres de recettes, d'albums jeunesse ou de documentaires, vous trouverez ce que vous cherchez à une fraction du prix ! La bibliothèque accepte les dons de livres et DVD en tout temps. Avis important : le personnel se réserve le droit de refuser des dons si le livre est en piteux état (gâté par l'eau ou l'humidité, taché) ou jugé trop ancien.



ATELIERS INFORMATIQUES

INSCRIPTION REQUISE

COÛT 5 \$ | 450 224-4137

Ces ateliers, d'une durée de 90 minutes, doivent être considérés comme une initiation. Le contenu enseigné permet aux participants d'acquérir quelques connaissances de base leur permettant de naviguer sur le web ou d'utiliser une tablette avec plus d'aisance.

Ordinateur 101 3 novembre, 13 h à 14 h 30

Internet 3 novembre, 14 h 30 à 16 h

Tablette 17 novembre, 13 h à 14 h 30

Possibilité d'emprunter gratuitement une tablette IPAD, sur place, pour les besoins du cours.



Heure du conte en pyjama

2 DÉCEMBRE | 10 H 30 À 11 H 30

À l'approche de Noël, l'habituelle heure du conte prend des allures festives parce que tous les participants, petits et grands, sont invités à se présenter à la bibliothèque en pyjama. Animation spéciale, bricolage thématique et surprises seront au rendez-vous !

MA BIBLIO, tout un monde à découvrir !

COORDONNÉES

2258, chemin des Hauteurs
saint-hippolyte.ca

450 224-4137



Bibliothèque de
Saint-Hippolyte

HEURES D'OUVERTURE

Mardi et mercredi

13 h à 20 h

Jeudi et vendredi

10 h à 20 h

Samedi

10 h à 15 h

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Fermée du 23
décembre au 5 janvier,
à l'exception du 27
décembre et du 3
janvier de 10 h à 15 h.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

Heure du conte
(3-8 ans)

1^{er} et 3^e samedi du mois
10 h 30 à 11 h 30

Lecture d'une histoire
suivie d'un bricolage
thématique.

Scrabble libre

Tous les jeudis
13 h 30 à 16 h

Une façon amusante de
jongler avec les mots en
bonne compagnie !

Cercle de lecture

2^e vendredi du mois
10 h à 12 h

(inscription requise)
Échange autour
d'un sujet ou auteur
commun.

UNE PAUSE-CAFÉ BIEN MÉRITÉE !

Contrez la fraîcheur qui
s'installe avec un bon
café pour aussi peu que
1,00 \$ le petit format.

Faites votre choix parmi
notre sélection !

